

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-CF1322

présenté par

M. Rodwell, M. Sitzenstuhl, M. Patrier-Leitus, M. Daubié, Mme Klinkert et M. Laussucq

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Transformation et fonction publiques »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.